

PREMIER MINISTRE

Le Chef de Cabinet

Paris, le - 5 AVR. 2017

Références à rappeler :
CAB/2017D/6015 - PP

Monsieur,

Par courrier électronique du 18 mars dernier, vous avez fait part au Premier ministre de vos réflexions concernant les inconvénients, notamment pour les deux-roues, de la mise en place sur les passages piétons des bandes de guidage pour les personnes non voyantes.

Soyez assuré qu'il a bien été pris note de votre démarche.

Aussi, j'ai transmis votre correspondance à Monsieur Matthias FEKL, Ministre de l'intérieur, afin qu'il en prescrive un examen approprié.

Vous ne manquerez pas d'être tenu informé de la suite qui aura pu lui être réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Gabriel KUNDE

Monsieur Daniel CLERC
23 rue des Gentilhommières
91700 VILLIERS SUR ORGE